



IMMÉDIATEMENT

En cas de projection dans l'œil

- **Laver aussitôt** à l'eau courante pendant 15 minutes au moins, en écartant bien les paupières, tête inclinée et l'œil atteint positionné vers le bas (se faire aider par un collègue).
- **Les lentilles cornéennes s'éliminent lors du lavage sinon ne pas tenter de les retirer.**
- **Ne pas neutraliser.**
- **Ne pas utiliser de collyre** ou solutions oculaires.
- **Consulter un ophtalmologiste en urgence.**

En cas de projection sur la peau

- **Laver aussitôt** à l'eau courante pendant 15 minutes au moins, sans frotter.
- **Ne pas neutraliser**, ni utiliser de produits (détergents, crème...).

En cas d'inhalation de vapeurs

- **Sortir aussitôt** du local contaminé, aller à l'air libre.
- **Pour secourir**, porter un appareil respiratoire autonome ou, à défaut, un masque complet à cartouche (type ABE ou ABEK de classe 2).
- **En cas d'inhalation massive**, appeler :
 - SAMU (15),
 - Pompiers (18),
 - Sur portable (112).
- **Consulter un médecin en urgence** même en l'absence de symptômes (difficultés respiratoires...).

DANS LES JOURS SUIVANTS

- **Consulter** en cabinet médical, aux urgences ou le service médical du lieu de travail dans les 24 heures.
- **Faire une déclaration d'accident du travail** en cas de lésion médicalement constatée.
- **Avertir l'assistant de prévention** et **consigner** l'incident ou l'accident dans le registre santé et sécurité.
- **Notifier l'incident ou l'accident** au conseiller de prévention.
- **Consulter** le médecin de prévention pour le suivi ultérieur et lui signaler tout symptôme survenant dans les jours suivant l'incident ou l'accident.

PRÉVENTION

- **Manipuler impérativement** le produit pur et ses dilutions **sous sorbonne**.
- **Porter des lunettes de protection** à coques latérales ou un écran facial, des gants adaptés et une blouse fermée.